Budget rectificatif 2/2013: hausse des recettes et augmentation des crédits de paiement

2013/2056(BUD) - 11/09/2013 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2013/688/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement adopté le budget rectificatif 2/2013 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 11 septembre 2013 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à **couvrir les besoins de paiements en souffrance au sein des rubriques 1a, 1b, 2, 3a, 3b et 4** du budget 2013 pour un montant total de **7,3 milliards EUR dans le cadre d'une première tranche** et pour consacrer ce montant à des mesures visant à soutenir la croissance économique, à créer des emplois et lutter contre le chômage, en particulier chez les jeunes.

Dans sa résolution législative, le Parlement européen a rappelé que les besoins initiaux évalués par la Commission se montaient à 11,2 milliards EUR. Le montant adopté avec le présent budget rectificatif pourrait dès lors s’avérer **insuffisant pour couvrir toutes les demandes de paiement qui seront faites d'ici à la fin de 2013**.

Le Parlement a toutefois accepté que le montant initial proposé par la Commission soit scindé en **deux parties**, vu les contraintes budgétaires pesant sur les États membres. Il attend de la Commission qu’elle présente au début de l'automne un nouveau **projet de budget rectificatif consacré uniquement à cette question**.

Pour connaître les autres points abordés par la résolution accompagnant la décision budgétaire, se reporter au résumé de la résolution daté du 11 septembre 2013.